



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 20 février 2013

Compte rendu

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de son nouveau président, Monsieur Stéfan LOLLIVIER le mercredi 20 février à 9h30 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Étaient présents :

Monsieur Stéfan LOLLIVIER,
Inspecteur général de l'INSEE, président du COR

Monsieur Fabrice LENGART,
directeur des statistiques démographiques et sociales, INSEE

Madame Florence MARGUERITE,
Chef du Pôle d'évaluation des politiques pénales à la direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice

Madame Claire THIEFFRY,
Responsable du département sécurité, Union Sociale pour l'Habitat

Monsieur Jean-Philippe VICENTINI,
Procureur de la République au tribunal de grande instance de Beauvais, ministère de la Justice

Madame Corinne CHEVALLIER,
Responsable du département études statistiques et systèmes d'information, Secrétariat général du comité interministériel à la Ville

Madame Isabelle de TRENTINIAN,
Responsable du département prévention de la délinquance, Secrétariat général du comité interministériel à la Ville

Monsieur François CAPIN DULHOSTE,
Sous-directeur en charge de la justice pénale générale des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice

Monsieur Benjamin CAMUS,
Chargé de la sous-direction des statistiques et études, secrétariat général, ministère de la Justice

Monsieur Eric CHALUMEAU,
président d'Icade SURETIS

Monsieur Luc-Henri CHOQUET,
responsable du pôle recherche à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice

Madame Delphine DUBOURG,
Responsable du service statistique informatique, Groupement des entreprises mutuelles d'assurance

Monsieur Michel DUEE,
Chef de la division conditions de vie des ménages, INSEE

Monsieur Fabrice FUSSY,
Chef de l'Observatoire national de la délinquance dans es transports, ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie

Madame Annie KENSEY,
Chef du bureau études et prospective à la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice

Monsieur Michel RICHARDOT,
directeur de la sécurité, entreprise de transport KEOLIS

Monsieur Vincent LAGOGUEY,
directeur de cabinet adjoint, chef du Pôle territorial, Direction générale de la Police nationale

Monsieur André-Michel VENTRE,
directeur de l'INHESJ

Général de brigade Gilles MIRAMON,
chef de la mission du pilotage et de la performance, Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Monsieur Philippe MARNAT,
directeur des services douaniers, ministère de l'économie et des finances

Monsieur Vincent LE BEGUEC,
Chef de la division études et prospectives, DCPJ, Direction générale de la Police nationale

Interventions du président du COR

Le président du COR accueille les participants et ouvre la séance.

Après avoir évoqué son parcours et sa satisfaction de contribuer aux travaux de l'ONDRP, qu'il a préalablement connu lorsqu'il a siégé au conseil d'orientation de 2004 à 2010 comme Directeur des statistiques démographiques et sociales à l'INSEE, le président salue le bilan de son prédécesseur, M Alain Bauer, dont l'action a permis à l'Observatoire de devenir un acteur impartial et incontournable de l'information sur la délinquance. Il rappelle que les travaux de la mission d'information parlementaire relative à la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences portent, pour une très large part, sur l'ONDRP.

En sus des auditions d'Alain Bauer, de Christophe Souleuz et de Cyril Rizk, la mission s'est déplacée le 14 février au matin dans les locaux de l'INHESJ pour y rencontrer les personnels de l'Observatoire ainsi que le nouveau président du Conseil d'orientation. De son déplacement et de ces auditions, il ressort que les membres de la mission ont été favorablement impressionnés par les travaux de l'Observatoire, notamment au regard des moyens dont il dispose. Le rapport de la mission est attendu pour le printemps prochain.

L'audition du président du COR a par ailleurs été l'occasion pour lui de rappeler les points suivants :

- l'Observatoire a très largement contribué à faire évoluer la mesure de la délinquance, tant en ce qui concerne la crédibilité de l'information produite que sa mesure proprement dite et sa diffusion au grand public *via* la presse (cf. le discours du Président lors de la conférence de presse du 18 janvier 2013) ;
- si, comme tout service statistique ministériel (SSM), l'Observatoire produit des études à partir des statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice, soit propres à chacune de ces deux administrations soit transversales, l'Observatoire s'en distingue en revanche en ce qu'il bénéficie d'une indépendance éditoriale complète, n'ayant comme seule instance de validation de ses travaux que son Conseil d'orientation, à la différence d'un SSM classique dont l'autorité administrative et/ou politique valident les publications ;

- d'un point de vue statistique, la chaîne pénale doit pouvoir être analysée comme un tout;
- les moyens de la statistique publique dévolus à la production de chiffres et à l'évaluation des politiques publiques mises en place par les ministères de l'Intérieur et de la Justice restent très inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres administrations (60 agents environ dévolus à cette fonction au ministère de la Justice, peu ou pas de moyens dédiés au ministère de l'Intérieur, en dehors de l'ONDRP).

Le président du COR a par ailleurs rappelé à la mission tout l'intérêt que présentaient pour l'ONDRP les nouveaux logiciels en cours d'installation au sein de la police, de la gendarmerie et du ministère de la Justice. Il insiste sur la nécessité de développer une approche dynamique et non statique des phénomènes mesurés. Enfin, le président souhaiterait que les moyens dévolus à l'ONDRP soient sensiblement augmentés au regard des nombreuses missions qui lui sont dévolues.

Le directeur adjoint du cabinet du DGPN, Vincent LAGOGUEY, et Vincent LE BEGUEC, de la DCPJ, rappellent qu'ils ont également été entendus, aux côtés du directeur général de la Police nationale (DGPN) lors de son audition par la mission d'information, le 11 février 2013. La question de l'indépendance des services statistiques a largement occupé les échanges. Au cours de son audition, le DGPN a indiqué que le ministère de l'Intérieur s'appuie très largement sur l'ONDRP pour ce qui concerne l'analyse des statistiques des infractions constatées. Il a également fait part de son souhait que l'ONDRP travaille davantage sur l'évaluation de l'activité des services. Interrogé sur ce point, le DGPN a ajouté qu'il considérait que l'ONDRP présentait tous les gages pour obtenir la labellisation des statistiques qu'il produit. Vincent LAGOGUEY rappelle par ailleurs que, en période de restriction budgétaire, le ministère de l'Intérieur ne peut investir des moyens humains supplémentaires dans la collecte et l'analyse statistique des données des services, ce d'autant moins que l'ONDRP remplit parfaitement les missions qui sont les siennes. Vincent LEBEGUEC, chef de la division études et prospectives de la DCPJ, revenant sur les propos du président du COR, souligne que la collecte de l'information statistique mobilise bien plus de personnels au ministère de l'Intérieur que les seuls agents chargés d'en assurer

la centralisation et la synthèse au sein de la DCPJ. Dans l'ensemble des directions actives, au niveau central ou territorial, il existe des personnels chargés de la collecte des données. Il précise également que la DGPN dispose également de tableaux de bord et d'instruments de pilotage très précis et développés réalisés à l'adresse du ministre ou des différentes directions.

Le général MIRAMON, représentant la Gendarmerie nationale, se montre également prudent sur l'évolution des effectifs qui seraient consacrés aux statistiques pour la Gendarmerie nationale. Il indique que le directeur général de la Gendarmerie nationale a également été entendu par les membres de la mission parlementaire. Revenant sur les moyens de collecte des données relatives aux infractions constatées, le général MIRAMON précise que la Gendarmerie nationale travaille de façon différente que la Police nationale, au regard du territoire couvert. La Gendarmerie nationale dispose ainsi de près de 3 500 points de contact et de 65 000 agents de captation répartis sur l'ensemble du territoire national. La Gendarmerie nationale est actuellement en période de transition d'outil. L'installation des communautés de brigade et le déploiement de nouveaux logiciels (PULSAR) ont contribué à modifier la collecte des données ce qui a notamment eu pour conséquence les variations observées par l'ONDRP et qui ont fait l'objet d'analyse dans le cadre du bilan annuel 2013.

Éric CHALUMEAU, président d'Icade Suretis, invite les membres du COR à s'interroger sur la manière dont les acteurs locaux se sont appropriés les travaux de l'ONDRP. En particulier, il relève que l'énorme travail pédagogique fait par l'ONDRP n'a été que peu retraduit au niveau local. Il s'interroge sur la possibilité pour l'Observatoire de produire des indicateurs plus spécifiques à la prévention de la délinquance, notamment en zone de sécurité prioritaire (ZSP). Enfin, le président d'Icade Suretis indique que la classification des infractions à la législation sur les stupéfiants dans la catégorie des Infractions révélées par l'activité des services (IRAS) n'est pas toujours très satisfaisante, rendant peu intelligible pour les élus locaux et leurs administrés la mesure de cette forme de délinquance.

Claire THIEFFRY, représentant l'USH, souligne que les ZSP constituent une opportunité pour leurs populations en raison des efforts que ces territoires demandent conjointement des forces de Police nationale, de Gendarmerie nationale, des services publics locaux, en particulier des transporteurs, et des bailleurs. L'USH souhaiterait cependant qu'un travail plus approfondi soit entrepris dans certaines

ZSP, notamment concernant la problématique des halls d'immeuble et du trafic de stupéfiants. Madame THIEFFRY relève par ailleurs qu'il existe une distorsion entre le nombre de faits faisant l'objet d'un dépôt de plainte par les personnels des bailleurs sociaux et le nombre de faits dont sont effectivement victimes ces personnels. Cette question, précise-t-elle, renvoie à celle des incivilités dont sont victimes ces mêmes personnes.

Stéfan LOLLIVIER revient sur ses propos concernant l'absence d'indicateurs permettant le pilotage de l'action publique au ministère de l'Intérieur et précise que, s'il ne disconvient pas qu'il existe de nombreuses informations qui remontent du terrain et des outils de gestion et de pilotage des services, en revanche, il ne pense pas que l'évaluation de l'action publique soit aujourd'hui réalisée à partir de données chiffrées indiscutables.

Vincent LAGOGUEY précise que la question de l'évaluation est un sujet sensible et que des indicateurs sont exploités mensuellement pour conduire l'action publique. La question, convient-il, est moins celle de la production de ces indicateurs que celle de l'évaluation de l'action publique.

Christophe SOULLEZ, responsable de l'ONDRP, intervient pour apporter quelques compléments. Il partage tout d'abord le constat fait par Eric CHALUMEAU concernant parfois l'absence de relais et de prise en compte des travaux de l'ONDRP au niveau local. Pour preuve, en janvier 2013 lors de la présentation des bilans annuels par département, près de 40% des préfets se réfèrent encore, dans leur communication sur la délinquance, au chiffre unique. Concernant la question des stupéfiants, l'Observatoire va mener une étude sur le sujet, en lien avec l'OCTRIS, l'OFDT et sur la base des données provenant du ministère de la Justice. S'agissant enfin de la question de l'évaluation des politiques de prévention de la délinquance dans les ZSP, l'ONDRP est associé au groupe de travail du CIPD sur ces questions. La question demeure complexe, du fait de la difficulté à déterminer les actions devant précisément faire l'objet d'une évaluation et les modalités selon lesquelles ces évaluations doivent être conduites.

Cyril RIZK, responsable statistique de l'ONDRP précise, concernant ce dernier point, qu'il n'existe aucune donnée permettant un travail approfondi de ces questions. Les seuls chiffres de la police et de la Gendarmerie nationales n'en permettent en effet pas le traitement. D'autre part, les coûts supplémentaires que supposerait l'insertion de ces questions dans l'enquête de victimation ne permettent pas d'en envisager l'éventualité. L'Observatoire doit donc faire avec l'existant. Par ailleurs, Cyril RIZK

indique que, les ZSP constituant des espaces très hétérogènes où des politiques très différentes sont de surcroît conduites, une difficulté supplémentaire, d'ordre méthodologique, se pose.

Stéfan LOLLIVIER conclut ce point sur le rapport d'activité, soulignant le nombre important de publications (39) faites au cours de l'année 2012, portant sur des sujets relevant de domaines très divers. S'agissant de l'enquête de victimation de 2013, Stéfan LOLLIVIER indique que la collecte des informations n'a pu se faire dès le mois de janvier comme il était initialement prévu, en raison d'un changement statutaire des personnels chargés de celle-ci. L'enquête ne devrait donc avoir lieu qu'aux mois d'avril et/ou mai prochains. Les chiffres ne

devraient par conséquent être disponibles que trois à quatre mois plus tard, retardant d'autant la parution du prochain rapport annuel de l'ONDRP.

Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales à l'INSEE, précise cependant que, l'INSEE fera tout ce qui lui est possible de faire pour atténuer l'impact de ce décalage sur la parution du rapport annuel.

Monsieur Michel DUEE, chef de la division conditions de vie des ménages à l'INSEE, intervient pour préciser que le Parlement européen n'a pas donné son accord pour la réalisation d'une enquête de victimation à l'échelle européenne en raison des coûts que celle-ci supposerait.

Les publications récentes

Christophe SOULLEZ est invité à présenter brièvement les publications récentes :

- **Repères n° 20** sur les débits frauduleux
- **Bilan annuel 2013**

- **Repères n° 21** sur les éléments de connaissance des incendies de véhicules

- **Fiches départementales**

- **Grand Angle n° 32** sur les vols à main armée

Les études en cours

Christophe SOULLEZ indique quelques-uns des travaux et études en cours.

En particulier, l'insertion dans l'enquête de victimation d'une série de questions relatives à l'accueil, l'écoute et le respect des règles de confidentialité par les services de police et de Gendarmerie nationales, doit permettre un travail d'évaluation de certains aspects du travail des forces de l'ordre.

Par ailleurs, suite à l'accord du DGPN, du DGGN et du Préfet de police de Paris, une étude sur les preneurs d'otages et forcenés pris en charge par les unités d'intervention, GIGN, RAID, GIPN... a été initiée. Les premiers entretiens devraient intervenir dans les semaines à venir.

Enfin, une étude sur les multi-mis en cause à Paris est également en cours. Christophe SOULLEZ propose aux membres du COR que cette étude fasse l'objet d'une présentation afin qu'ils puissent se rendre compte de la façon dont un travail est conduit à l'ONDRP.

Etienne PERRON-BAILLY, attaché de l'INSEE en charge de cette étude, présente son travail. L'étude porte sur les personnes mises en cause cinq fois ou plus sur deux années (2009 et 2010) par les services

de la Préfecture de Police de Paris. Elle permet une approche dépassant les limites de l'état 4001, à savoir le comptage des personnes mises en cause, et non des actions de mises en cause (unité de compte de l'état 4001). La présentation faite aux membres du COR porte essentiellement sur :

- le recueil et l'analyse primaire des données ;
- les questions qu'un chargé d'études doit se poser au préalable ;
- les traitements, parfois chronophages, nécessaires au nettoyage d'une base de données opérationnelle pour en faire une base statistique susceptible de répondre à la problématique posée.

François CAPIN-DULHOSTE, représentant de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) pour le ministère de la Justice, souligne qu'un travail sur les nationalités est intéressant, mais qu'il faut garder à l'esprit que les résultats d'une telle enquête changeraient certainement selon la zone géographique considérée. Le représentant de la DACG indique cependant que les premiers éléments fournis par le chargé d'études de l'ONDRP dans sa présentation confirment ce que le Parquet de Paris relève par ailleurs.

Évolution de Cartocrime

Jean-Luc BESSON, chargé d'études à l'ONDRP, est ensuite invité à présenter les dernières évolutions du portail Cartocrime. Il rappelle que Cartocrime est un portail géostatistique gratuit lancé par l'ONDRP en 2009 permettant au grand public :

- d'accéder à l'information sur les faits constatés de crimes et délits par indicateur et index, par département ou région, mois par mois, à partir de 1996 et à partir des données de l'état 4001 ;
- de consulter toutes variables du 4001 pour les utilisateurs identifiés ;
- de construire sa propre cartographie ;
- de télécharger les données sous format tabulaire (XLS) ou texte.

Cartocrime a récemment fait l'objet d'un nouveau marché, pour une valeur de 100 000€ TTC. La refonte du portail géostatistique doit permettre :

- une amélioration de l'ergonomie et du visuel du portail, la mise au standard des technologies Web actuelles (géodashboard), et un enrichissement du fond cartographique ;
- l'évolution de la base 4001 actuelle en séparant les requêtes Police et Gendarmerie (ce point avait été envisagé avant que les difficultés de recueil et du traitement des données issues de la Gendarmerie nationale ne surviennent) ;

- de nouvelles fonctions comme la possibilité de construire des agrégats territoriaux par simples clics sur la carte ;
- l'ajout d'une entrée OpenData permettant le téléchargement des tables brutes comme sur le portail data.gouv.fr mais aussi d'autres données comme certaines données géographiques ;
- l'ajout d'un nouveau découpage par circonscription et unités de gendarmerie ;
- l'ajout de Mayotte et des territoires d'Outre mer ;
- l'implantation d'une nouvelle base 4001 + qui permettra une cartographie des faits au lieu de commission, i.e. la commune.

Il indique aux membres du COR qu'une première partie du nouveau portail devrait être mise en ligne entre juin et septembre prochain. La seconde partie devrait être livrée pour le mois de décembre suivant ou le premier trimestre de l'année 2014. La livraison de la nouvelle version de CartoCrime est en partie fonction de l'implication de la direction générale de la Police nationale dans le projet et du déploiement des nouveaux outils. Il précise que le nombre de visiteurs du portail CartoCrime est d'environ 4 000 à 5 000 par mois.

Stéfan LOLLIVIER estime, pour sa part, que la France a encore d'importants progrès à faire dans le domaine de la statistique localisée.

Réunions et échanges avec le ministère des Droits des Femmes

En préalable, Stéfan LOLLIVIER revient sur ses objectifs pour l'ONDRP, à savoir, consolider le travail de son prédécesseur et s'appuyer davantage sur les SSM et la statistique publique. Il considère que le reporting de l'activité publique est un élément essentiel à la vie démocratique.

Stéfan LOLLIVIER se félicite par ailleurs que la police et la Gendarmerie nationales se dotent de nouveaux systèmes d'information mais reste prudent quant aux conséquences de telles évolutions, la Police nationale risquant d'être confrontée aux mêmes difficultés que la Gendarmerie nationale lorsque le déploiement du nouvel outil de collecte sera effectif.

Le président du COR souhaite par ailleurs que les travaux sur la récidive, la réitérance... soient davantage développés cette année, et que le principe des recommandations faites par le COR

dans les rapports annuels à l'ONDRP pour guider ses travaux soient repris à l'avenir.

Claire THIEFFRY souhaite revenir sur le traitement de la chaîne pénale par l'ONDRP, et précise que l'enjeu de la prévention et, d'une manière générale, de l'amont, ne doit pas être sous-estimé. Elle précise par ailleurs qu'un débat a lieu au sein de l'USH sur le dépôt de plainte. Un travail sur l'enregistrement de l'acte devrait être entrepris.

En complément des propos de Claire THIEFFRY, **Eric CHALUMEAU**, intervient pour indiquer qu'il est aujourd'hui difficile d'appréhender la victimation des agents de première ligne, notamment en fonction des professions et de leur degré d'exposition. Eric CHALUMEAU souhaiterait qu'un travail soit entrepris sur ce point.

Michel RICHARDOT souligne la complexité de la réglementation, les espaces dans les transports constituant des espaces surprotégés du point de vue du droit. Ce qui, sur la voie publique, constitue une contravention, peut constituer, à bord d'un moyen de transport, un délit. Ce biais conduit certains agents d'exploitation à ne pas reporter les infractions dont ils sont témoins ou victimes.

Stéfan LOLLIVIER convient de l'intérêt de ces travaux. Les coûts en seraient cependant élevés. Par conséquent, il invite l'ONDRP à travailler d'abord avec les statistiques administratives avant d'envisager, si ces premiers travaux sont concluants, de procéder à une enquête plus approfondie.

Christophe SOULLEZ précise cependant que, dans l'enquête de victimation, des questions portent d'ores et déjà sur la prise de plainte, l'enregistrement en main courante et la manière dont la personne a été accueillie.

Vincent LE BEGUEC rappelle pour sa part que l'article 15 du code de procédure pénale fait l'obligation à tout agent de prendre la plainte, quel que soit, par ailleurs le lieu de commission de l'infraction.

François CAPIN DULHOSTE précise que ce qui est parfois appelé incivilités échappent à toutes poursuites et donc à la comptabilisation statistique. Vincent LAGOGUEY intervient pour indiquer que des

consignes ont récemment été données par le DGPN en vue de mettre un terme aux mois atypiques et assurer ainsi l'exhaustivité de la collecte mensuelle.

Stéfan LOLLIVIER revient sur ses récents échanges avec le ministère des Droits des Femmes. La création d'une mission pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains est, de l'avis du président du COR, une excellente chose. Le ministère des Droits des Femmes demande par ailleurs à être régulièrement tenu informé des travaux de l'ONDRP les concernant, en particulier sur les violences faites aux femmes. En retour, le ministère des Droits des femmes propose de financer certaines études que conduirait l'ONDRP. Par ailleurs, le président du COR signale que le secrétaire général de cette mission est prêt, le moment venu, à venir présenter ses travaux aux membres du COR. S'agissant des DOM, de nombreux travaux restent à faire. Enfin, la DARES et la DRESS conduisent actuellement des études sur les risques psycho-sociaux au travail, notamment les violences faites aux employés. Stéfan LOLLIVIER a évoqué ces travaux avec le directeur de la DARES. L'un et l'autre ont convenu d'une demande d'information réciproque.

Isabelle de TRENTINIAN indique que cette enquête pourrait peut-être être l'occasion de recueillir des éléments concernant les conditions de travail des agents de première ligne.

Compte rendu du déplacement de M. Cyril RIZK au Expert Group on Statistics (ONU DC)

Un compte rendu rédigé par Cyril RIZK a été transmis aux membres du COR.

Discussions

Stéfan LOLLIVIER souhaite revenir sur la problématique des faits enregistrés en zone Gendarmerie nationale. Le fait qu'il y ait eu rupture statistique n'est pas contesté. Il a fait part de son souhait que l'ONDRP se rapproche de la DGGN pour que celle-ci, en lien avec l'ONDRP, puisse travailler sur ce point. Il a reçu un avis favorable du Directeur général de la Gendarmerie nationale.

Le général MIRAMON intervient pour expliquer les raisons de cette rupture statistique. Les variations statistiques importantes seraient dues à une meilleure indexation de certaines infractions. A l'appui de ces explications, le général MIRAMON rappelle que, globalement, l'évolution statistique générale de la

délinquance en zone Gendarmerie nationale n'a été que de 3%.

Stéfan LOLLIVIER rappelle que la Police nationale est également sur le point de changer de logiciel et qu'elle pourrait être confrontée aux mêmes difficultés.

Vincent LAGOGUEY intervient pour indiquer que le nouveau logiciel est actuellement en phase expérimentale dans trois départements. Les services de police souhaitent observer le plus en amont possible les biais inévitables auxquels donnera lieu ce nouvel outil.

Le président du COR intervient enfin pour signaler aux membres du COR les éventuelles évolutions du

rapport annuel rendues nécessaires du fait de sa taille et auxquelles l'ONDRP réfléchit actuellement. Une première piste serait de faire des rapports thématiques tout à long de l'année. Cette solution, outre qu'elle permettrait un échelonnement de la parution du contenu du rapport, apporterait encore plus de transparence aux travaux de l'Observatoire.

Christophe SOULLEZ précise ce que serait ce nouveau format de publication. Les résultats de l'enquête de victimation paraîtraient toujours aux mois de novembre/ décembre de l'année. La publication des chiffres de la délinquance extraits

de l'état 4001 se ferait, quant à elle, beaucoup plus tôt dans l'année. Le reste des publications, dites thématiques, pourrait se faire tout à long de l'année, d'avril à octobre. L'expérience pourrait être faite dès 2013. L'avantage en serait aussi pour les membres du COR, qui disposeraient de plus de temps pour apprécier les travaux qui leur sont soumis pour validation.

Stéfan LOLLIVIER clôt cette réunion en remerciant chacun pour sa présence et en souhaitant à l'ONDRP de bons travaux.

* * *